|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE**  **C.R.T** |

**MISSION D’ACCOMPAGNEMENT À L’ÉLABORATION DU PROJET D’ÉTABLISSEMENT DU CROUS DE TOULOUSE-OCCITANIE**

**n°2025-27**

Le CRT est contractuel. Par sa signature, l’entreprise s’engage donc à respecter l’ensemble des réponses apportées.

Le CRT ci-après doit être **IMPÉRATIVEMENT** complété par l'entreprise candidate, sous peine de se voir attribuer la note de 0. Il servira au jugement des offres concernant la « valeur technique de l’offre ».

Les candidats sont invités à décrire leur offre dans ce cadre : réponse à donner et développer pour chaque questionposée par le Crous de Toulouse-Occitanie dans les pages ci-après. Le présent fichier est en format Word modifiable adaptable à la longueur de vos réponses aux questions du Crous de Toulouse-Occitanie. **Attention : le candidat est limité à maximum 2 pages A4 recto-verso de réponse par question.**

L'entreprise candidate peut intégrer (par copier/coller) certaines informations émanant de vos documents d’entreprise **mais en aucun cas il n’est admis de renvoyer par lien ou référence vers un autre document**.

Le **critère prix** sera sur 40 selon les modalités indiquées dans le règlement de consultation.

La **valeur** **technique** sera notée sur 60 suivant les points figurant dans le présent CRT.

**Notation de la valeur technique de l’offre (sur 60 points)**

# INTERLOCUTEUR DÉDIÉ

Le candidat devra renseigner directement sur l’Acte d’Engagement un interlocuteur et son suppléant dédiés au suivi de l’exécution du marché.

# MOYENS HUMAINS

Le candidat devra préciser les effectifs qui seront dédiés à l’exécution de ce marché et apporter les éléments relatifs à la pertinence des profils et de l’expérience de l’équipe dédiée.

Réponse du candidat :

# COMPRÉHENSION DES ENJEUX

Le candidat devra indiquer sa compréhension du contexte de la mission, reformuler le besoin et prendre en compte les spécificités du Crous.

Réponse du candidat :

# MÉTHODOLOGIE

Il est rappelé que le périmètre d’action du Crous de Toulouse-Occitanie s’étend en dehors du département de la Haute-Garonne, comme précisé à l’article 1.5 et 13.3 du CCP.

Le candidat détaillera sa méthodologie point par point pour :

1. L’ensemble des phases (hors phase 4) décrites dans l’article 13 du CCP,
2. L’animation du projet,
3. L’analyse des résultats,
4. La mise en œuvre de la démarche participative (moyens et outils)
5. L’articulation avec tous les acteurs internes.

Réponse du candidat :

# PLANNING D’EXÉCUTION

Le planning d’exécution est à renseigner en annexe 2 à l’acte d’engagement. Comme stipulé dans l’article 2.1 du CCP, ce planning pourra être négocié par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra faire preuve de réalisme dans sa proposition. Celle-ci devra être exhaustive et retracer l’ensemble des phases (hors phase 4) décrites dans l’article 13 du CCP.

Pour ce faire, le nombre de jours dédiés à chaque phase et les dates des différentes réunions devront être mentionnés.

Le planning d’exécution se doit de reprendre le déroulé précis de la mission attendue.

# SIGNATURE DU CRT

Date, signature et cachet du candidat